(CE) No. 1907/2006

Avec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation Lchim SR 813.11, 15.12.2020



CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

1/11 Version 1/CH Date de révision: 12.12.2022 102000006865 Date d'impression: 29.12.2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH Nom commercial

Code du produit (UVP) 04210778

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fabricant de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer (Schweiz) AG

> Vertrieb Crop Science Peter-Merian-Str. 84

4052 Basel Suisse

Téléphone +41(0)31 869 16 66

Téléfax +41(0)31 869 23 39

Service responsable E-mail: infobayer-ch@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Nr. de téléphone d'appel

d'urgence Suisse

145 (Tox Info Suisse; no. tél. 145; www.toxi.ch)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité aiguë: Catégorie 3

H331 Toxique par inhalation.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire: Catégorie 2

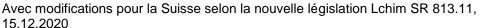
Provoque une sévère irritation des yeux. H319

Cancérogénicité: Catégorie 2

Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(CE) No. 1907/2006





CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

2/11 Version 1/CH Date de révision: 12.12.2022 102000006865 Date d'impression: 29.12.2022

Classification selon la législation nationale de la Suisse

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire: Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancérogénicité: Catégorie 2

Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.







Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer. H351

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

SP₁ Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel

d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes

d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu. P391

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la

réglementation locale.

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

(CE) No. 1907/2006

Avec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation Lchim SR 813.11, 15.12.2020



3/11

CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH Date de révision: 12.12.2022 102000006865 Date d'impression: 29.12.2022

Granulés à disperser dans l'eau (WG) No.-CAS 133-06-2

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	NoCAS / NoCE / REACH Reg. No.	Classification REGLEMENT (CE) No 1272/2008	Conc. [%]
Captane	133-06-2 205-087-0	Eye Dam. 1, H318 Carc. 2, H351 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 3, H331	80
Acide alkylnaphtalènesulfonique , sel de sodium	68909-83-1 272-716-3 01-2120771867-36-XXXX	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	8
Diisopropylnaphtalène sulfonate de sodium	1322-93-6 215-343-3	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	3

Information supplémentaire

Captane	133-06-2	Facteur M: 10 (acute)
---------	----------	-----------------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Appeler immédiatement un médecin

ou un centre AntiPoison.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Oxygène ou

respiration artificielle si nécessaire. Si les symptômes persistent ou en

cas de doute, consulter un médecin.

Contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une

irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15

minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un

médecin.

Ingestion En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir, consulter un

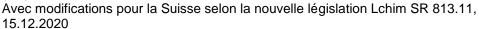
médecin. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne

inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

(CE) No. 1907/2006





4/11

CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

Version 1/CH Date de révision: 12.12.2022 102000006865 Date d'impression: 29.12.2022

Traitement En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux

> heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe

pas d'antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique.

(NOx), Oxydes de soufre, Acide chlorhydrique (HCI)

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2), Eau

pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les

Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes d'azote

fumées.

Information supplémentaire Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter toute formation de poussière. Eviter tout contact avec le produit

> répandu ou les surfaces contaminées. Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien

fermé.

locales.

Conseils supplémentaires Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

(CE) No. 1907/2006

Avec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation Lchim SR 813.11, 15.12.2020



5/11

CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

 Version 1 / CH
 Date de révision: 12.12.2022

 102000006865
 Date d'impression: 29.12.2022

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures d'hygiène Eviter absolument le contact avec les yeux et la peau. Lors de

l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Entreposer séparément les vêtements de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prendre un bain ou une douche à la fin du

travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un

endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Matériau approprié Combinaison de tôle et PEhd (polyéthylène haute densité)

PEhd (polyéthylène haute densité)

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base	
Captane	133-06-2	5 mg/m3 (TWA)	2012	SUVA	
(Poussière inhalable.)		, ,			

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 10) de

type EN149FFP2 ou EN140P2 ou équivalent.

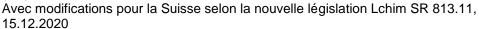
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des

appareils respiratoires.

Protection des mains Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur

minimum 0,4 mm, taux de perméabilité minimum 480 min.). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou

(CE) No. 1907/2006





6/11

CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

 Version 1 / CH
 Date de révision: 12.12.2022

 102000006865
 Date d'impression: 29.12.2022

contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux

toilettes.

Porter des gants appropriés.

Protection des yeux Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine

d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du

corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type

3.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une

blanchisserie industrielle.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme granuleux

Couleur beige à brun

Odeur caractéristique

Seuil olfactifDonnée non disponiblePoint/intervalle de fusionDonnée non disponiblePoint d'ébullitionDonnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair
Température d'autoinflammabilité

Donnée non disponible Donnée non disponible

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)

Donnée non disponible

pH 7 - 10 (5 %)

Viscosité, dynamique Donnée non disponible Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Hydrosolubilité insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Coefficient de partage: n- Donnée non disponible

(CE) No. 1907/2006

Àvec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation Lchim SR 813.11, 15.12.2020



7/11

CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

 Version 1 / CH
 Date de révision: 12.12.2022

 102000006865
 Date d'impression: 29.12.2022

octanol/eau

Pression de vapeurDonnée non disponibleDensitéDonnée non disponibleDensité relativeDonnée non disponible

Masse volumique apparente 650 - 750 kg/m3

Densité de vapeur relative Donnée non disponible **Taille des particules** Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosivité Non explosif

Propriétés comburantesDonnée non disponibleTaux d'évaporationDonnée non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.4 Conditions à éviter Exposition à la lumière.

Chaleur, flammes et étincelles.

Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles Bases

10.6 Produits de Dioxyde de carbone (CO2)

décomposition dangereux Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre

Acide chlorhydrique (HCI)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg
Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation irritation légère (Lapin)

cutanée

Lésions oculaires Irritation modérée des yeux. (Lapin)

graves/irritation oculaire

(CE) No. 1907/2006

Avec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation Lchim SR 813.11, 15.12.2020



8/11

CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

 Version 1 / CH
 Date de révision: 12.12.2022

 102000006865
 Date d'impression: 29.12.2022

Sensibilisation respiratoire Sensibilisant (Cochon d'Inde)

ou cutanée La valeur fournie concerne la matière active captane.

Evaluation de la mutagénèse

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Evaluation de la cancérogénicité

Des expérimentations animales montrent un effet cancérogène possible de la matière active captane à haute dose.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Pas d'indications d'effets toxiques sur le développement dans les études animales.

11.2 Informations sur les autres dangers

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons Donnée non disponible

- 12.2 Persistance et dégradabilité
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
- 12.4 Mobilité dans le sol
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Ordonnance du UVEK sur les listes de traitement des déchets

Le produit doit être éliminé comme un déchet dangereux.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU **3077**

14.2 Nom d'expédition des Nations MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

unies L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

9

(CAPTANE)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

Ш

(CE) No. 1907/2006

Avec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation Lchim SR 813.11, 15.12.2020

OUI



CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

9/11 Version 1/CH Date de révision: 12.12.2022 102000006865 Date d'impression: 29.12.2022

14.5 Marque dangereux pour

l'environnement

Code danger 90 Code tunnel

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU

3077

14.2 Nom d'expédition des Nations

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S. (CAPTAN)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Polluant marin OUI

IATA

14.1 Numéro ONU

3077

14.2 Nom d'expédition des Nations

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

(CAPTAN)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Marque dangereux pour l'environnement

OUI

Ш

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de pollution des WGK 3 pollue fortement l'eau

eaux Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Classe de pollution des Classe A (Suisse) GSchV: SR 814.201 eaux

COV (composés organiques volatils)

Composés organiques volatils

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés

organiques volatils (VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV)

VOC In % 0,00 %

(CE) No. 1907/2006

Avec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation Lchim SR 813.11, 15.12.2020



10/11

CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH

Date de révision: 12.12.2022

102000006865

Date d'impression: 29.12.2022

Remarques

pas de taxes des COV

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)

Réglementation relative aux Soumis à la "Ordonnance sur les accidents majeurs".

Seuil de quantité selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (StFV

SR 814.012)

Autres réglementations

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11), ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81), ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610), ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1), ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires OPPh, RS 916.161), ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs OLT 5, RS 822.115)

Prévention médicale

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Note:

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit.

Leu + Gygax AG

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation

(CE) No. 1907/2006

Avec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation Lchim SR 813.11, 15.12.2020



CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

11/11 Version 1/CH Date de révision: 12.12.2022 102000006865 Date d'impression: 29.12.2022

Nocif par inhalation. H332

H335 Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. H351

Très toxique pour les organismes aquatiques. H400

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

CEx Concentration d'Effet pour X% Concentration d'Inhibition pour X% Clx Concentration Létale pour X% CLx

Conc. Concentration

Dose Létale pour X% DI_x

Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes **EINECS**

Inventaire européen des substances chimiques notifiées **ELINCS**

ETA Estimation de la toxicité aiguë

International Air Transport Association: Réglementation IATA (Association IATA

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

> Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

International Maritime Dangerous Goods: Code maritime international des **IMDG**

marchandises dangereuses

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

MARPOL MARPOL: International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NE/EN Norme européenne

Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL

NOEC/NOEL en anglais.

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne) No.-CE Organisation de coopération et de développement économique OCDE

OMS Organisation mondiale de la Santé

Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises RID

dangereuses

Valeur limite de moyenne d'exposition TWA

UE Union Européenne **Nations Unies** UN

Indications relatives à l'utilisation de cette fiche de données de sécurité

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.